



## Comité Départemental du Doubs

### Assemblée Générale du samedi 16 novembre 2024

Mesdames, Messieurs les Présidents

En référence aux statuts, le Comité Départemental du Doubs doit être composé de 18 membres. La réélection du Comité est intégrale tous les 4 ans.

Lors de l'assemblée Générale du 16/11/2024 à Orchamps/Vennes, 18 nouveaux membres seront élus.

*Article 13 – Est éligible au Comité Directeur, à titre individuel, tout licencié depuis plus de six (6) mois à la F.F.P.J.P., dans quelque département que ce soit, mais licencié à une association affiliée au Comité Départemental au moment de l'élection, ayant la majorité légale et jouissant de ses droits civiques.*

*Ne peuvent être élues au Comité Directeur*

1°) Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales.

2°) Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.

3°) Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques de jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

4°) Les personnes licenciées depuis moins de six (6) mois à la Fédération.

Les personnes de votre club souhaitant se porter candidat adresseront un dossier comprenant :

- Nom – Prénom.
- Date et lieu de naissance.
- Adresse.
- N° de licence.
- Adresse mail.
- N° de téléphone.
- Un extrait de casier judiciaire N°3.

Cette candidature est à retourner avant le samedi 9 Novembre 2024 au plus tard, à :

Michel JACQUOT  
3 rue Grenot – Appt 8 - 25000 BESANCON  
E-Mail : [michel-jacquot@live.fr](mailto:michel-jacquot@live.fr)

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité et la candidature ne sera pas homologuée.**

Cordialement.

Le Secrétaire                      Michel JACQUOT